

SNITEM - DMP - CCNE

DMP et Comité consultatif national d'éthique (CCNE) : le SNITEM¹ demeure attentif

Le SNITEM reste attentif à l'avis publié hier, 12 juin, par le CCNE sur le DMP. Il attend l'avis du gouvernement sur le dossier avant de prendre une position officielle.

Le Comité consultatif national d'éthique a critiqué le projet de Dossier Médical Personnel qui lui a été soumis, en raison « des risques liés à la confidentialité et au coût excessif du dispositif ».

Le CCNE propose un nouveau projet réservé aux personnes volontaires atteintes de maladies chroniques qui serait mis en place au niveau national après une période d'expérimentation de 3 à 5 ans.

Le SNITEM, qui a été force de propositions dans le cadre du rapport Gagneux sur le DMP, attend l'arbitrage de la ministre de la santé, prévu dans les prochains jours, pour se prononcer sur un projet concret.

¹Membre fondateur du GETICS (Groupement des Entreprises des Technologies de l'Information et de la Communication Santé, le SNITEM rassemble un grand nombre des industriels impliqués dans les précédentes phases du DMP (appels d'offres, expérimentation...), les fabricants de dispositifs médicaux et, en particulier, les industriels spécialisés de l'imagerie médicale (échographie, radiologie numérique, scanographie, imagerie par résonance magnétique, tomographie par émission de positrons, ...) dont les équipements produisent les informations à communiquer et à archiver. Il représente également les fabricants d'équipements médicaux communicants (pacemakers, défibrillateurs, moniteurs de paramètres physiologiques, ventilateurs, capteurs de paramètres, ...) permettant aussi, au-delà de leur fonction essentielle, de réaliser diagnostic, surveillance et suivi thérapeutique de personnes hospitalisées ou soignées à domicile.

